

Honneur

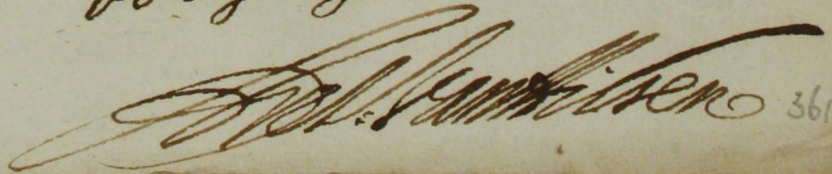
205.

Quis que & n'est de ma faute le retardement que je me suis donné pour satisfaire à la demande, dont il vous a plu m'honorer par la v<sup>re</sup> du  $\frac{20^e}{30}$  de ce mois. Je vous supplie de me la vouloir pardonner. Et de prendre pour réponse que la semaine passée Messieurs les Estats ont pris le terme de trois mois pour payer la somme de  $\frac{m}{30}$  florins au Receveur Wtenbogaert, pour les prétentions de débourssemens, & interets usq<sup>s</sup> environ  $\frac{m}{100}$  florins. Et de mettre ordre pour le redres. & maintien du Comptoir du Convent de Catharina suivant un accord fait par l'entremise de la Cour de Justice: Espérant que par ce moyen vous pourrez aussi recevoir toute sorte de contentement pour l'avenir en ce que l'on vous doit. Comme je le desire en qualifié de

Honneur

Vostre tres humble & tres-obligé serviteur

A Utrecht le 24<sup>e</sup>  
d'Octob. 1653. Et. Ver.

 361



*[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch, covering the majority of the page. The ink is very light and the handwriting is difficult to decipher.]*









*J. Marnier*

*Commissie Huygers & Bekel  
Sijne Deputieerden,  
Smeijllre & premier de  
"octuise" van alle  
de  
de la Haye*

1675  
4375  
400  
1675

2000  
1675  
325